



COMMUNE DE MONTRY
Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 28 septembre 2020

L'an deux mil vingt le 28 septembre à 20 H 00 le Conseil municipal de la Commune de MONTRY, légalement convoqué en date du 21 septembre 2020 s'est réuni à la salle Desnos sous la Présidence de Madame Françoise SCHMIT, Maire.

Présents : F. SCHMIT, E. MAILLARD, L. ROUMILA, P. GUERAND, S. LEVIS, B. BARLEMONT, N. REINTJES, P. JOUDRAIN, S. BETKA, S. EURY, P. MULLER, A. SAINTOUL, L. NEVEUX, L. CORNU, O. DELASSUS, J. MARCHAND, C. CASTELIN, V. REINTJES, G. RAYMOND

Absents : N. BROCHOT, N. DRIEUX, C. COLIN, M. GERBET, G. COLIN

Absents ayant donné pouvoirs : S. DUJARDIN à E. MAILLARD, R. COTTIGNIES à F. SCHMIT, E. LETANG à S. BETKA

Secrétaire de séance : Sabrina BETKA

* * * * *

Madame le Maire F. SCHMIT déclare ouverte, à 20h00, la séance du Conseil Municipal.

Arrivée de Mme SAINTOUL à 20h03 avant l'ouverture des lectures et débats sur les délibérations.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'Assemblée Municipale.

Madame le Maire nomme Sabrina BETKA secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Monsieur Benoît BARLEMONT est nommé secrétaire adjoint.

Arrivées de Mme DELASSUS Olive à 20h07 et de Mme CORNU Ludivine à 20h11 pendant la lecture par Sonia LEVIS et les débats de la première délibération. De ce fait, les deux conseillères n'ont pas été autorisées à participer au vote de celle-ci.

* * * * *

Le PV du 07/09/2020 n'a pas été reçu à temps pour ce conseil, il sera soumis à l'approbation la prochaine fois.

1) Demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional (CAR)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2331-4 et L. 2331-6,

VU le budget communal voté le 22 juin 2020,

CONSIDERANT le plan prévisionnel de l'opération arrêté provisoirement annexé à la présente délibération,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs du contrat d'aménagement régional de la Région Ile-de-France qui comporte un programme pluriannuel de financement d'opérations concourant à l'aménagement, au développement et à l'équipement cohérent et durable du territoire Régional.

Ce contrat, d'un montant de 1 875 417 € H.T, a pour objet la réalisation des opérations suivantes :

- 1) Aménagement de la rue des Champs Forts pour un montant de total de 830 925 €ht
- 2) Construction d'un centre de loisirs rue du clos pour un montant de 1 044 492€ ht.

Le montant total des travaux s'élève à 1 875 417€ € ht

Le Conseil Municipal s'engage:

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération.
- sur le plan de financement annexé.
- sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur.
- sur la maîtrise foncière et /ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat.
- sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil Régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil Régional.
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat.
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération.
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans.
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le programme des opérations présenté par Madame le Maire
- DECIDE de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.
- AUTORISE Mme le maire à solliciter de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention de 937 708,5€ conformément au règlement des contrats d'aménagement régional.

M. MULLER demande s'il y a d'autres sources de financement, d'autres organismes pour les subventions.

Mme le Maire précise que ce projet peut être subventionné par le Conseil Régional, mais il faut présenter un second projet pour que le dossier soit examiné. Le Conseil Départemental peut également accorder une subvention mais dans ce cas il faut lui présenter 3 projets. Par la suite ce troisième projet sera également soumis au Conseil Régional.

Madame le Maire a sollicité un prestataire, la société ACSP77 représentée par M. Chauveroche, pour trouver d'autres sources de subventions.

Mme SAINTOUL demande s'il est possible d'avoir des subventions auprès du Conseil Départemental pour l'amélioration des équipements publics (plus éco responsable, passif...)

La délibération est adoptée à l'unanimité : 20 voix pour.

2) Création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif territorial

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide la création à compter du 28/09/2020 de :

- **1 emploi permanent à temps non complet (17 H 30) d'adjoint administratif territorial cadre d'emploi des adjoints administratifs.**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au Budget.
La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du : 28/09/2020

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M. MULLER souhaite connaître le nom de la personne concernée par cette délibération.

M. GUERAND explique qu'on ne peut pas donner de nom en conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité : 22 voix pour.

3) Décisions du Maire

2020-01

Le Maire,

De par ses délégations consenties selon article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délibération n°2020/09/07/05 du 07 septembre 2020), rend compte à l'assemblée de la nomination des élus au Comité Technique (CT) et au Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)

CT	CHSCT
Titulaires	Titulaires
- Françoise SCHMIT - Pierre GUERAND - Sandy EURY	- Françoise SCHMIT - Pierre GUERAND - Aurélie SAINTOUL
Suppléants	Suppléants
- Leïla ROUMILA - Aurélie SAINTOUL - Lidia NEVEUX	- Leïla ROUMILA - Corinne CASTELIN - Nathalie REINTJES

2020-02

Le Maire,

De par ses délégations consenties selon article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délibération n°2020/09/07/05 du 07 septembre 2020), rend compte à l'assemblée de la désignation du conseiller municipal qui siégera à la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales : Lidia NEVEUX

4) Questions diverses

Mme le Maire indique qu'un sondage sur un mois a été fait concernant la fréquentation de l'agence postale communale par les administrés le samedi. Il a été constaté une moyenne de 25 clients par samedi, ce qui est peu.

M. RAYMOND demande si un sondage a été fait pour les autres jours de la semaine.

Mme le Maire donne les chiffres pour le reste de la semaine. Le résultat du sondage met en avant une forte demande pour une ouverture plus tardive, soit jusqu'à 19h00.

Un planning des horaires d'ouverture est proposé avec une alternance d'ouverture pour les vendredis et samedis en fonction des semaines.

M. MULLER explique qu'il va falloir communiquer sur cela.

Mme le Maire dit que cela va être fait et qu'il s'agit d'un essai. Une enquête de satisfaction sera réalisée dans 3 mois.

Il n'y a pas de questions du public.

La séance du conseil municipal est clôturée à 20h43.

Le secrétaire,
Sabrina BETKA

